

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL  
SEANCE DU 01 JUIN 2012**

Le 01 juin 2012, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Pierre de Manneville, s'est réuni sous la Présidence de Madame TOCQUEVILLE, Maire.

Présents : Mme TOCQUEVILLE Nelly, Mme Françoise AIRAULT Mme BAHAUT Arielle M. BARREAU Pascal, M. BARREAU Guy, M. BERNARD Jean, Mme HARDY Nirina, M. LEBRETON Eric, Mme MANZANARES Brigitte, M. NION David, , Mme RHAM Marie-Françoise, Mme VARON Chantal, M. VIEUILLE Gérard.

Absents excusés : M .Roger CRESSY, M. Stéphane PIGACHE qui a donné procuration à Mme Nelly TOCQUEVILLE

Secrétaire de séance : Guy BARREAU

**POUR DELIBERATIONS :**

➤ **DELIBERATION N°1/06/2012 :**  
**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 MARS 2012**

Le compte rendu du 23 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION N°2/6/2012**  
**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges) DE LA CREA DU 23 FEVRIER 2012.**

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 portant création de la communauté de l'agglomération Rouen -Elbeuf Austreberthe - CREA;

Vu la délibération du Conseil de la CREA du 27 juin 2011 relative au nouveau périmètre d'intérêt communautaire pour les activités ou actions sportives,

Vu la délibération du Conseil de la CREA du 27 juin 2011 relative au nouveau périmètre d'intérêt communautaire pour les activités ou actions culturelles,

Vu la délibération du Conseil de la CREA du 21 Novembre 2011 relative au nouveau périmètre d'intérêt communautaire pour la compétence Politique de la Ville, activités et actions sociales,

## Séance du 01 JUIN 2012

Vu la délibération du Conseil de la CREA du 17 octobre 2011 relative au transfert de la Maison du Tourisme de Duclair à la CREA,

Vu la délibération du Conseil de la CREA du 12 décembre 2011 relative au transfert de l'office de Tourisme de Jumièges à la CREA,

Vu la délibération du Conseil de la CREA du 12 décembre 2011 relative au maintien exceptionnel de la participation de la CREA au dispositif Ludisports pour l'année scolaire 2011-2012,

Vu la délibération du Conseil de la CREA du 12 décembre 2011, relative au nouveau périmètre d'intérêt communautaire pour la compétence « voirie »,

Vu la délibération du Conseil de la CREA du 27 juin 2011, le Conseil de la CREA a reconnu d'intérêt communautaire la conception, l'organisation et la mise en oeuvre des actions menées au titre du Label "Villes et Pays d'Art et d'Histoire" (VPAH),

Vu la décision de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 23 février 2012;

Vu le rapport de présentation de la CLETC ;

Considérant que la CREA, devait définir ses intérêts communautaires avant le 31 décembre 2011,

Considérant que la CLETC a arrêté les montants des charges transférées suite à ces transferts de compétences;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

ARTICLE 1 : d'approuver le rapport de la CLETC du 23 février 2012 ci-joint en annexe ainsi que les montants transférés.

ARTICLE 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la CREA.

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

➤ **DELIBERATION N°3/06/2012 :**  
**DECISION MODIFICATIVE**

Mme Tocqueville fait part de la nécessité d'effectuer des transferts de crédits suite aux observations de la Préfecture suite au dépôt du budget primitif 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications suivantes :

- Restes à réaliser :

article 13258 (chap 041) :	- 2300 €
article 13251	+ 2300 €

- Amortissement frais études :

Article 6811 :	- 3320 €
Article 6811 (chap 042) :	+3320 €

- Opérations patrimoniales :

Article 13258 (chap 041) :	- 1 €
Article 13251 :	+ 1 €

➤ **DELIBERATION N°4/06/2012 :**  
**CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DU DEFIBRILLATEUR :**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE**

En 2010, un défibrillateur a été installé à l'entrée de l'école sur le mur du foyer rural avec le soutien du Conseil Général de la Seine Maritime. La société SCHILLER France SAS qui a fourni ce dernier propose un contrat de maintenance et d'entretien d'une durée de trois ans reconductible tacitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- D'approuver les termes du contrat de maintenance et d'entretien avec la société SCHILLER France SAS
- D'habiliter Mme le Maire à signer le dit contrat.

Guy BARREAU suggère qu'une réunion publique d'information soit envisagée afin de rappeler les modalités d'intervention et d'utilisation du défibrillateur.

➤ **DELIBERATION N°5/06/2012 :**  
**REVALORISATION DES TARIFS COMMUNAUX DE CANTINE ET DE**  
**GARDERIE**

Mme Tocqueville propose une augmentation des tarifs de cantine de 2% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012,

Concernant la garderie, une augmentation de 2 % est également proposée.

## Séance du 01 JUIN 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, pour l'année scolaire 2012-2013 les tarifs suivants :

Cantine :

- 1 enfant : 3.33 €
- 2 enfants : 3.19 €
- 3 enfants : 2.97 €
- Personnel enseignant : 3.33 €

Garderie :

- 2.82 € la séquence
- 5 € facturés en cas de dépassement de séquence
- 2 séquences facturées en cas d'inscription non suivie d'une fréquentation effective dans le mois suivant du fait de la réservation d'une place non utilisée au détriment d'une autre.

### **POUR INFORMATIONS**

➤ **Inventaire territorial des émissions de gaz à effet de serre – déclinaison communale**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PECT) de la CREA, Air Normand et la CREA ont travaillé à la réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES), de polluants atmosphériques et des Consommations d'énergie.

Cet inventaire a été décliné sous forme d'une fiche par commune de la CREA sur laquelle figure des chiffres clés (quantité de consommation d'énergie primaire, d'émissions de GES et de polluants atmosphériques) et d'une analyse du parc résidentiel de la Commune (description du parc, estimation des consommations d'énergie liées au chauffage, précarité énergétique).

Il est proposé que ces données soient présentées dans le prochain bulletin municipal.

M. Guy BARREAU demande que soit calculé l'impact des travaux d'isolation du Foyer Rural sur la consommation de fioul pour le chauffage.

Mme Nelly TOCQUEVILLE informe le Conseil Municipal qu'elle a mis fin au contrat avec la société DALKIA, qui s'est révélé trop onéreux.

➤ **Compte rendu de la réunion du commerce de proximité**

Une commission communale, réunissant élus et habitants a été constituée par les personnes intéressées suite à la 2<sup>nde</sup> réunion publique. Celle-ci s'est réunie le 10 mai 2012 avec la participation de Mme Lhomais, responsable de l'agence pour le développement régional de l'économie sociale et solidaire (ADRESS). Après présentation de l'Economie Sociale et Solidaire, il a été décidé d'engager une réflexion sur la mise en place d'une conciergerie et non d'un commerce qui supposerait un stock et une gestion de celui-ci. Ainsi, seraient

## Séance du 01 JUIN 2012

proposés des services aux personnes : dépôt de pain ou diverses marchandises issues de producteurs locaux (ex : AMAP)

Pour lancer l'étude d'opportunité, une association a été créée.

Le bureau est constitué de la façon suivante :

- David LECOMPTE : Président
- Françoise AIRAULT : trésorière
- Marie BOISSIN : secrétaire

Prochainement, une rencontre avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie va permettre d'engager une étude de marché et d'établir une demande d'aide pour l'étude de faisabilité et l'examen des financements possibles.

Si le projet s'avère pérenne, l'association pourra gérer la conciergerie et même embaucher du personnel.

Il a été rappelé que ce projet inclut un lieu de rencontre et privilégie les filières courtes (producteurs et artisans locaux)

### ➤ Divers

\* **enquête publique plan aggro-vélo** : l'enquête est close. Le commissaire vient de remettre un avis favorable. Un point de vigilance doit être apporté sur l'antenne allant jusqu'au centre de Sahurs.

Arielle Bahaut regrette que le choix du type de revêtement retenu soit l'enrobé, et s'interroge sur sa longévité (inondation, risque de détérioration par les engins agricoles, ruissellement) ainsi que sur le coût d'entretien et de réparation et sur sa prise en charge.

\* **circulation des camions dans la forêt** : l'attention de la mairie a été attirée par des habitants sur la circulation intensive de camions sur la route forestière et la rue Chiquet. Après renseignements pris, il s'est avéré qu'un dépôt de terre argileuse a été effectué sur un terrain privé avec l'accord de l'exploitant et de son propriétaire. Mais une partie de la terre déposée contenait également des déchets de classe 3. Suite à l'intervention de Mme TOCQUEVILLE, l'ensemble du dépôt a été retiré.

\* **accident lors de la location du foyer rural** : Mme TOCQUEVILLE informe le Conseil Municipal qu'un accident ayant entraîné la fracture des deux jambes d'un enfant s'est produit lors d'une location du foyer rural. Le dossier est entre les mains des assurances et de la gendarmerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne plus ouvrir la location aux personnes n'habitant pas la Commune.

\* **panneau d'information** : il sera installé sur la barrière de l'école mentionnant l'interdiction de l'accès à celle-ci à toute personne étrangère et en dehors des horaires scolaires.

\* **courrier anonyme** : Mme TOCQUEVILLE donne lecture d'un courrier anonyme lui étant adressé, reçu ce jour à propos du soutien qu'elle a apporté, à titre personnel, à F. HOLLANDE. Elle déplore le manque de courage de la personne ou des personnes et indique qu'elle est prête à les rencontrer. Elle regrette que la mairie ait dû déboursier 1.55 € car la lettre a été postée sans timbre.

Elle précise que les services municipaux ne sont aucunement intervenus dans la distribution de ce courrier, ni dans la confection des photocopies. En aucun cas, d'autre part, elle ne s'est

## Séance du 01 JUIN 2012

exprimée au nom du Conseil Municipal. Le « nous » utilisé dans la lettre représentant les adhérents au parti socialiste.

\* **projet de lotissement rue Saint Pierre** : les fouilles archéologiques n'ont rien révélé. Les travaux vont pouvoir commencer en septembre.

\* **élections législatives** : modifications du planning du bureau.

\* **week-end sport et culture**: une réunion aura lieu le 12 juin 2012. La date des 8 et 9 septembre est maintenue.

### TOUR DE TABLE

Gérard VIEUILLE fait part de l'opération menée par la CREA concernant la récupération des eaux de pluie. Les personnes intéressées peuvent acheter des récupérateurs de 500 ou 1000 litres munis d'un kit de raccordement en se rapprochant de la CREA.

Il rappelle la tenue du festival « Voix sur Seine » les 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet.

Françoise AIRAULT fait remarquer le mauvais état d'entretien du chemin du Roy. Mme TOCQUEVILLE indique que des travaux d'entretien ont été faits ce jour.

Concernant l'entretien des arbres-têtards, des conseils peuvent être donnés par un technicien du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Pascal BARREAU fait part de l'interdiction d'accès aux véhicules de plus de 3.5 tonnes à la déchetterie de Saint Martin de Boscherville. Il regrette que ce ne soit pas indiqué dans le guide des déchets. Une information sera mise dans le bulletin municipal.

David NION fait part du départ à la retraite du Docteur DESJARDINS.

D'autre part, il informe de la décision prise par le Parc Naturel régional des boucles de la Seine Normande de maintenir le montant de la cotisation à celui-ci telle qu'actuellement.

Françoise RHAM regrette que des personnes aient déposé des matériaux de toute nature dans les trous du chemin du Billois car cela le rend moins praticable.

Arielle BAHAUT souligne l'aggravation des trous de la Chaussée de Caumont.

Des informations concernant le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande sont données:

- Adoption de la charte 2013-2025 lors de la réunion du 24 mai 2012.
- Concernant les dépôts de dragage, la charte prévoit dans l'objectif « prévenir les risques naturels et technologiques, orientations et actions » une remise à l'utilisation agricole après dépollution. Le site de Sahurs est exclu de la possibilité de dépollution compte tenu de son niveau.
- Brochure « Guide des services » à destination des divers interlocuteurs du Parc : entreprises, enseignants, associations, agriculteurs, habitants, élus.
- Circulation des engins motorisés en espace naturel : demande aux services de l'Etat pour engager des actions de contrôle après recensement par le biais de questionnaires remplis par la population.
- Seinoo.fr : le nouveau réseau social du parc sur lequel il existe également un forum de discussion.

## Séance du 01 JUIN 2012

Arielle BAHAUT mentionne son soutien à l'opération « la Seine-Maritime en route pour l'UNESCO » menée par le Département afin de demander l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco de la vallée de la Seine et de la Côte d'albâtre.

Une réunion publique aura lieu le 5 juin 2012 à Caudebec en Caux. Mme TOCQUEVILLE précise qu'elle y sera présente.

Chantal VARON informe de la tenue de l'Assemblée Générale de l'ADMR le 22 juin 2012.

Eric LEBRETON fait remarquer que le panneau « chemin du Talbot » a disparu. Celui-ci a été commandé cette semaine par la mairie.

Il rappelle les activités à venir de l'Association du Foyer Rural :

- Le 7 juin : exposition photos sur la route de Saint Jacques de Compostelle par M. et Mme PORET
- Les 9 et 10 juin 2012 : exposition peinture
- Le 24 juin 2012 : pique nique des voisins
- Le 20 septembre 2012 : assemblée générale

Fin de séance à 11 h30.

Prochaine réunion le vendredi 07 septembre 2012.